

Renvoi au comité de sûreté générale de la plainte des canoniers de la section des Droits de l'Homme concernant leur emprisonnement, lors de la séance du 13 thermidor an II (31 juillet 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de sûreté générale de la plainte des canoniers de la section des Droits de l'Homme concernant leur emprisonnement, lors de la séance du 13 thermidor an II (31 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 11;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1985\\_num\\_94\\_1\\_22474\\_t1\\_0011\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22474_t1_0011_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 09/07/2021

[Le président témoigne à toutes ces députations la satisfaction qu'éprouve la convention, de voir les bons citoyens se rallier à elle, à la paix de la patrie menacée. Il les invite à dire à ceux qui les ont envoyées, qu'ils n'ont vu après l'orage, que la paix, l'union et le bonheur] (1).

## 6

Les administrateurs du département du Pas-de-Calais envoient l'extrait de leurs registres, par lequel on voit qu'ils ont juré de rester inviolablement attachés aux principes, à l'unité, à l'indivisibilité de la République et à la représentation nationale, à ne voir dans aucun temps les personnes, mais les principes et la chose publique.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Applaudissements*]

[*Arras, 11 therm. II*] (3)

Nous nous empressons de vous faire passer l'expression de nos sentimens sur les derniers événemens qui ont eu lieu à l'assemblée nationale. S. et F.

J. CAUBRIÈRE, BERTIN, DEMORY, BARTHÉ (?),  
CHEVALIER, DUTET (*présid.*),  
QUINGNART (*subs<sup>t</sup> du secrét. g<sup>al</sup>*).

II Un membre fait part à l'assemblée des événemens affreux qui viennent de se passer à Paris, et, sur sa proposition, l'assemblée renouvelle le serment de rester inviolablement attachée aux principes, à l'unité, à l'indivisibilité de la République et à la représentation nationale, et ne jamais voir dans aucun tems la personne, mais bien toujours la chose publique, de poursuivre les traîtres, les conspirateurs, les ambitieux qui tenteroient, sous quelques formes que ce soit, de s'arroger une autorité liberticide, enfin de *vivre libre ou de mourir*. Arrête, en outre, qu'expédition du présent arrêté sera adressée sur le champ à la Convention nationale par un courier extraordinaire.

[*mêmes signatures*] (4).

## 7

Les canonniers de la section des Droits de l'Homme exposent qu'il est affligeant pour eux d'être soupçonnés et détenus, comme

(1) *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1 470; *J. Paris*, n<sup>o</sup> 578. Toutes les adresses ci-dessus portent la mention marginale : Mention honorable, insertion au bulletin.

(2) *P.-V.*, XLII, 278.

(3) C 312, pl. 1 239, p. 38 et 39; *B<sup>n</sup>*, 16 therm. (suppl<sup>l</sup>); mention dans *J. Fr.*, n<sup>o</sup> 675; *Ann. R.F.*, n<sup>o</sup> 242; *C. Eg.*, n<sup>o</sup> 713; *Ann. patr.*, n<sup>o</sup> DLXXIX.

(4) Extrait des registres aux arrêtés de l'administration du département du Pas-de-Calais (séance publique du 11 therm. II.).

ayant voulu abandonner la représentation nationale; ils disent qu'ils ignoroient absolument ce qui se passoit, et qu'ils se sont rendus à l'instant à la voix du citoyen Bourdon (de l'Oise), représentant du peuple, lorsqu'il leur a intimé l'ordre d'investir les magistrats infidèles; ils attendent justice de la Convention nationale.

Renvoyé au comité de sûreté générale (1).

## 8

Les administrateurs du district de Corbeil (2) félicitent la Convention sur son énergie, et rendent hommage à la conduite que les Parisiens ont tenue le 9 thermidor.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Corbeil, 11 therm. II*] (4).

Citoyens,

Vous avez donc encore une fois sauvé la république.

Marchez, braves représentants d'un peuple libre; marchez d'un pas assuré, comptez sur les bras des hommes vertueux; la masse du peuple français est votre égide.

Les hommes qui, en feignant de servir leur pays, ne servent que leur ambition, sont autant de monstres qui croient avoir un parti dans le peuple. Non ! Ils n'ont qu'une faible masse de complices étrangers. Vous seuls avez un soutien, et ce soutien est invincible : c'est la raison et la vertu.

Vos superpes (*sic*) plans de campagnes font frémir et fuir les despotes coalisés parce que le soldat républicain est là, et les phalanges sont une partie du peuple.

Vos plans dans l'intérieur sont marqués au même coin de sagesse. Comptez sur les mêmes succès; le peuple est là, et n'écouterà que vos décisions.

Braves Parisiens, fidèles républicains dignes d'un si beau nom, encore une fois vous avez prouvé à l'Europe étonnée que, malgré les intrigues de Cobourg, l'or de Pitt, et les machinations de leurs complices liberticides, vous savez vous rallier au besoin autour de la représentation nationale, et ne jamais dévier du chemin de l'honneur.

Maintenez, citoyens, les rênes du gouvernement dans les mains de nos représentants fidèles. Faites respecter ce centre de l'autorité et du bonheur national et comptez que vous aurez pour vous tous les bras vertueux. Que la Convention parle, et nous saurons vous faire un rampart de nos corps.

(1) *P.-V.*, XLII, 278.

(2) Seine-et-Oise.

(3) *P.-V.*, XLII, 279. *B<sup>n</sup>*, 14 therm.; *Moniteur* (réimpr.), XXI, 353.

(4) C 312, pl. 1 239, p. 36.